

Infiniti Casino à Berck-sur-Mer : le groupe belge obtient l'autorisation d'exploitation des jeux



Antoine DUGAST

Publié le 18 mai 2026 . Lecture estimée : 4 min



Le groupe DRGT-Infiniti a reçu l'autorisation d'exploitation des jeux pour le casino de Berck-sur-Mer, dernière étape réglementaire avant la réouverture. Une nouvelle implantation française pour l'opérateur belge, au terme d'un contentieux devenu cas d'école.

L'attribution de cette délégation de service public (DSP) de 12 ans n'a rien eu d'un passage de témoin classique. Depuis le début des années 1990, le casino de Berck-sur-Mer était exploité par une filiale du groupe Partouche. En 1997, Partouche avait acquis le bâtiment auprès de la commune, une particularité qui allait devenir le nœud du conflit.

Fin 2024, la municipalité relance la procédure d'attribution. Une première décision retient l'offre Partouche, mais Infiniti saisit le tribunal administratif. L'argument : exiger la propriété ou un bail du bâtiment dès la remise des offres revient à fermer la porte à tout nouvel entrant.

[Le Conseil d'État tranche le 17 juillet 2025](#) : le bâtiment est qualifié de « bien de retour », indissociable du service public des jeux, et doit revenir gratuitement à la commune à l'issue de la concession. Une décision qui a fait jurisprudence et qui inquiète l'ensemble du secteur, puisqu'elle étend la théorie des biens de retour à des actifs détenus par des tiers au contrat de DSP.

Malgré cette décision et les ordonnances du tribunal administratif de Lille, Partouche refuse de restituer les lieux, allant jusqu'à organiser des événements dans le bâtiment. Le 18 février 2026, le préfet du Pas-de-Calais autorise le recours à la force publique. La police intervient pour changer les serrures et remettre les clés au nouvel exploitant.

Un modèle hybride tech-opérateur

L'intérêt du dossier Infiniti dépasse le simple changement de délégataire. [DRGT \(DR Gaming Technology\)](#), fondé en 2003 en Belgique par Jurgen De Munck et Michiel van Dam, est d'abord un fournisseur de systèmes de gestion de casino (CMS), de jackpots et de solutions cashless, déployés dans plus de 70 pays sur plus de 80 000 machines de jeu. Le groupe a progressivement étendu son activité vers l'exploitation directe de casinos, créant la branche Infiniti Casino.

Le modèle est original : les casinos Infiniti servent de bancs d'essai grandeur nature pour les technologies DRGT. Chaque nouvelle fonctionnalité est testée en conditions réelles, avec de vrais joueurs et sous contrainte réglementaire, avant d'être commercialisée auprès des clients du groupe. À Grasse, inauguré le 19 février 2025, le casino a été le premier en France à déployer le système DR Gaming Technology, avec une dématérialisation complète des transactions via carte de fidélité,

sans jetons ni tickets.



L'équipe dirigeante du groupe Infiniti lors de l'inauguration du casino de Grasse, le 19 février 2025. Berck-sur-Mer devient le deuxième établissement du groupe en France.

En septembre 2024, le groupe a structuré cette double activité en nommant Marco Herrera (ex-Bally/Scientific Games, Interblock) au poste de CEO de DRGT, pendant que De Munck prenait le titre de président exécutif pour se concentrer sur le développement d'Infiniti Casino. Le groupe revendique 2025 comme son année de plus forte croissance.

Un nouvel entrant sur le marché français des DSP

L'arrivée d'un opérateur belge sur le marché français des casinos terrestres, historiquement structuré autour de quatre grands groupes (Barrière, Partouche, JOA, Tranchant), constitue un signal à suivre. En ciblant des villes moyennes où les DSP arrivent à échéance, Infiniti démontre qu'un opérateur étranger peut s'insérer dans le paysage, y compris sur des dossiers contentieux. Avec des établissements en Belgique (Dinant, Ostende), au Mexique et désormais deux casinos en France, le groupe affiche une trajectoire d'expansion qui pourrait l'amener à se positionner sur d'autres appels d'offres dans les années à venir.